

Séance du mardi 7 décembre 2010 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** Mme BOADA Anne
- Présents :**
- M. BAUMGARTNER Andréas
 - Mme BORLOZ Carol
 - M. BUCHETTI Pierre-Antoine
 - M. FEYER Georg
 - M. GUEx Jean-Pierre
 - M. HONEGGER Wolfgang
 - M. MAZENOD François
 - M. LAGRANGE Philippe
 - M. RYCHNER Georges
 - Mme SEMON Anne-Claude
 - Mme STALDER Elisabeth
 - M. STALDER Michel
 - Mme UDRY Fabienne
 - M. ALTWEGG Patrick
- Excusées :**
- Mme CADEI Geneviève
 - Mme MEAN NORMANN Sibylle
- Assistent :**
- Mme HUMBERT Yvonne, maire
 - M. MOTTIER Gérald, adjoint
 - M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2010
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
- 4a. Proposition de résolution du Groupe libéral pour une Charte du développement durable
- 4b. Mesures d'accompagnement des résultats thermographiques
5. Rapports des commissions année 2010
6. Propositions du Maire
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisations)



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE

La présidente ouvre la séance en invitant d'emblée les conseillers municipaux à exprimer leurs remarques quant au procès-verbal du 9 novembre.

Mme STALDER demande de modifier son intervention, p. 327, 2^e phrase, « la conseillère municipale demande que ~~la police intervienne dans un premier temps, puis la Mairie, pour effectuer des contrôles réguliers. Une commission ad hoc devrait aussi plancher pour trouver une solution à ce problème.~~ la Mairie intervienne auprès de la police afin d'effectuer des contrôles réguliers pour éviter ce parking 'sauvage'. La commission ad hoc devrait aussi plancher sur ce problème afin de satisfaire les besoins des Gentousiens notamment en ce qui concerne les places à courte durée. »

Mme le maire et M. MOTTIER font remarquer à la présidente que seules les corrections des procès-verbaux sont admises, à l'exclusion des ajouts, ce à quoi Mme STALDER répond que son intervention n'ayant pas été traduite correctement dans le procès-verbal, ces additions sont nécessaires.

M. MOTTIER rectifie, p. 322, 3^e ligne, la date du discours d'assermentation de St-Pierre : **2009** et non 2007.

Mme BOADA demande de modifier, p. 328, avant-dernier paragraphe, au sujet des feux de jardins : « **rue route** de Lausanne... ».

M. GUEX, fait remarquer, en-dehors de ce qui figure sous son nom, une série de phrases qui rendent ce procès-verbal impubliable en l'état. Le conseiller municipal demande de modifier en particulier, p. 322, 1^{er} paragraphe, intervention de M. MOTTIER « ... environ 1.7 supérieur ~~à l'impôt au centime additionnel~~ sur les personnes physiques, et 40 fois supérieur ~~à l'impôt au centime additionnel~~ sur les personnes morales. » Sur la même page, le conseiller municipal demande de revoir l'intervention de M. STALDER, pénultième paragraphe, où le procès-verbal lui prête les propos suivants : « ... par rapport au récapitulatif, Fr. 150'000.00 manquent à ce budget », ce qui met en question l'approbation du budget par ce Conseil municipal, alors que c'est dans la seule présentation que cette somme manquait, étant passée d'une écriture à l'autre. Ensuite, le conseiller municipal demande de modifier, toujours à la même page, dernier paragraphe, « ~~En général, le~~ Le budget est déficitaire... ». Une autre phrase est à reprendre, p. 323, 1^{er} paragraphe, « suivie des amortissements sur lesquels on peut travailler pour ajuster le budget », puisqu'elle fait apparaître une gestion non-professionnelle et à la limite de la légalité. Le conseiller municipal poursuit en attirant l'attention au 8^e paragraphe de la même page, à propos de la commission scolaire et bibliothèque dont l'action est décrite comme inclusive de « ... tout ce qui est mis en œuvre pour assurer aux enfants un quotidien le plus agréable possible à Genthod », alors que le parascolaire traité par la commission des affaires sociales et naturalisations entre dans cette catégorie, par exemple. Le conseiller municipal pense que la partie de M. STALDER ne correspond pas à quelque chose de publiable et se propose de corriger toutes ses interventions avec des phrases très jolies, ce qui représenterait un travail conséquent. Le conseiller municipal note encore avec amusement quelques coquilles, qu'il demande de modifier, p. 327, 6^e paragraphe, où M. MOTTIER « indique que... les voitures CFF **pleines** seront doublées dès 2013 », ou encore, 8^e paragraphe, où M. MOTTIER évoque « ...les stocks seront vidés rapidement, à l'instar des murs anti-bruit », où la formulation lui apparaît en effet étrange. En ce qui concerne ses interventions relatives à la patinoire de Bellevue, M. GUEX remarque que deux d'entre elles, très similaires, apparaissent en deux endroits différents, ce qu'il trouve redondant, et ne se souvient pas avoir demandé à Mme UDRY des informations concernant la patinoire, ainsi que le procès-verbal pourrait le laisser à penser.

La présidente demande comment procéder, et s'il faut établir un nouveau procès-verbal avec les modifications demandées.

Mme UDRY fait remarquer que la présentation orale de M. STALDER était difficile à retranscrire, notamment parce qu'elle était basée sur un support graphique qui ne donnait pas une idée claire du budget. M. STALDER est d'accord avec cette observation.

La présidente indique que si les conseillers municipaux ne sont pas prêts à approuver le procès-verbal, une lettre doit être rédigée. Le bureau du Conseil municipal devra retravailler et représenter une nouvelle version du procès-verbal à la prochaine séance du Conseil municipal.

Mise aux voix, la proposition de renvoyer le procès-verbal du 9 novembre 2010 au Bureau du Conseil municipal pour correction est acceptée à l'unanimité

La présidente demande par conséquent que les personnes qui désirent que des modifications soient apportées à ce document les lui communiquent.

M. GUEX rappelle qu'il avait été demandé de mettre les mesures d'accompagnement des résultats thermographiques à l'ordre du jour, mais n'y voit pas figurer ce point.

Mis aux voix, l'ajout des mesures d'accompagnement des résultats thermographiques au point 4b de l'ordre du jour est accepté à 13 voix pour et une abstention

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

‣ ***Jetons de présence du présent Conseil municipal***

La présidente propose qu'à l'instar des deux dernières années les jetons de présence de la présente séance soient donnés pour Noël à la Thune du cœur ou une autre œuvre de charité.

‣ ***CMNET***

Une séance d'information sera tenue, le mardi 8 février 2011 à 18h30, par M. Aurélien MATTI pour l'introduction de CMNET, un intranet permettant l'échange d'informations utiles aux conseillers municipaux et aux membres de l'Exécutif telles que procès-verbaux, coordonnées personnelles, etc. Une convocation sera envoyée.

‣ ***OMP à Versoix***

La présidente donne lecture d'une réponse de M. Charles BEER (Annexe I) à la lettre envoyée au nom du Conseil municipal soutenant la réouverture d'une antenne médico-pédagogique à Versoix. Le chef du département de l'instruction publique invoque une insuffisance financière pour assurer un tel service dans la zone concernée, mais informe que dans un souci d'équité en terme d'accès des communes aux soins, le département offre l'organisation de transports hebdomadaires entre Versoix et l'antenne des Pâquis. M. BEER note au passage que le secteur public ne peut assumer à lui seul les conséquences de l'augmentation démographique de Versoix et que le secteur privé doit aussi entrer en jeu. La présidente note l'effort, mais remarque aussi que le dossier n'avance pas vite.

‣ ***EMS Saint-Loup***

La présidente donne lecture d'une lettre de M. Thierry FAUCHIER-MAGNAN (Annexe II), également adressée à Mme le maire. Suite à un refus de l'Exécutif et du Conseil municipal de Genthod, le vice-président de la Fondation Saint-Loup Vandelle invoque des éléments nouveaux d'importance justifiant une nouvelle demande d'aide de financement pour l'établissement médico-social de Saint-Loup, dont la construction s'achèvera fin mars 2011.

La présidente demande au maire si elle connaît les éléments nouveaux dont il est question. Mme le maire répond qu'elle en ignore tout, ayant reçu la même lettre. La présidente renvoie ce dossier en commission des finances et des affaires sociales et naturalisations réunies, comme cela avait été le cas à la suite de la première demande.

M. GUEX s'interroge sur l'opportunité de rencontrer les personnes concernées avant de connaître les nouvelles conditions évoquées par ce courrier, notamment au vu des nombreux engagements financiers de la Commune. Est-ce que parmi les éléments nouveaux figurerait un nombre de places réservées aux habitants de Genthod, par exemple ? Il faudrait écrire à ces personnes pour en savoir davantage. La présidente propose d'écrire un courrier demandant des précisions quant à ces éléments nouveaux.

M. ALTWEGG évoque la raison du refus de la Commune de s'engager, qui était que l'EMS en question n'offrirait pas de places réservées aux habitants de Genthod. Connaît-on les règles cantonales en ce domaine ?

M. SCHMULOWITZ indique qu'en règle générale, les EMS financés par l'Etat doivent accepter autant que possible les personnes qui souhaitent y entrer, sans discrimination de leur lieu de résidence. La loi sur les EMS est très stricte et dépend du département cantonal des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Les D2 (logements à encadrement médico-social) sont, en revanche, souvent réservés à une population locale puisque généralement subventionnés par les communes. M. STALDER observe que c'est souvent le financeur qui définit les priorités. M. ALTWEGG souhaiterait, avant d'aller plus loin, qu'on s'assure que Genthod n'a pas la possibilité de construire un EMS où la priorité irait à ses communiens. M. SCHMULOWITZ rétorque que des lois président à la création d'EMS avec des limites très précises (environnement animé, etc.). Les EMS d'une certaine dimension surveillés et financés par l'Etat ne sont pas réservés à la population locale, même si celle-ci s'y rend naturellement pour des raisons de proximité.

La présidente conclut en proposant que la Mairie écrive une lettre à M. FAUCHIER-MAGNAN, au nom du Conseil municipal, pour obtenir des informations quant aux éléments nouveaux cités. Avant de conclure, elle note en complément à ce débat que des places sont réservées pour les habitants de Genthod à la Résidence Bon-Séjour, un EMS non-privé qui dépend d'une fondation versoisienne.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

‣ **Paroisse protestante**

Mme le maire informe que les Communes de Genthod et de Collex-Bossy ont chacune versé Fr. 15'000.00 à la Paroisse protestante de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy Grand-Saconnex.

‣ **Abonnements TPG**

En référence à leur offre promotionnelle 2010, les TPG ont informé la Mairie que grâce à son travail, 38 nouveaux abonnements ont été émis, dont 27 juniors, dix adultes et un senior. Au 24 novembre, 5'618 abonnements dont 3'238 nouveaux avaient été vendus sur l'ensemble des communes genevoises.

‣ **Halte CFF du Creux-de-Genthod**

Un habitant de Genthod a écrit aux CFF dans une vision similaire à celle du Conseil municipal dans ce dossier. Mme le maire donne lecture de la réponse des CFF à ce courrier (Annexe III). On y apprend que l'étroitesse du quai ne permet ni l'installation d'un abri à voyageurs ou d'un couvert, ni la création d'une rampe d'accès en sus ou à la place de l'escalier existant. La création d'un accès libre de marche ainsi que la mise en place d'équipements plus confortables nécessiteraient un élargissement de trois ou quatre mètres du quai, impliquant un déplacement correspondant de l'axe régional sur 500 mètres du côté de la route cantonale, et le raccordement de l'axe régional dans l'autre sens. Or, le plan financier des CFF à moyen terme ne prévoit pas un financement pour des travaux de cette ampleur. En revanche, les handicapés sont pris en compte puisque la halte figure dans le programme de mise en conformité des installations accessibles aux voyageurs.

‣ **Rencontre avec Mme Michèle Künzler, présidente du DIM**

Fin novembre, l'Exécutif a reçu la présidente du département de l'intérieur et de la mobilité. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces échanges, dont la sécurité civile, le plan directeur des chemins pédestres, les pistes cyclables, et le programme Vélolib, dont Genthod attend le démarrage en 2013 (pour information, un Vélolib de 10 vélos coûte Fr. 70'000.00). La longue attente pour les autorisations de construire a aussi été évoquée, notamment en rapport à la demande déposée au printemps pour le centre voirie-pompiers. Mme KÜNZLER a expliqué ce retard par le grand nombre de demandes en cours au DCTI (environ 3'000), une attente qu'elle a avoué ne pouvoir malheureusement influencer.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) imposé par la Confédération a aussi été abordé. L'Exécutif a exprimé sa déception quant à la lenteur de l'étude commencée il y a trois ans. Suite à l'appel d'offres public, un bureau pilote avait été choisi à Fribourg, dont le travail n'avance que très lentement. Un des bureaux d'ingénieurs basé à Genève a renoncé à poursuivre l'étude ; l'autre, heureusement est toujours engagé et travaille régulièrement. L'Exécutif s'est plaint de cette situation auprès de Mme KÜNZLER et a exprimé son souhait que des conclusions soient atteintes avant la fin de la présente législature.

‣ **Maison de l'ancien pressoir**

Cette maison sise à l'intersection des chemins du Presbytère et du Pressoir est actuellement vide de tout locataire (une des locataires a pu être remplacée). Le bureau d'architecte Claude Meylan a été mandaté pour en assurer la rénovation. Le projet sera soumis à la commission des bâtiments.

‣ **Fête et chants de l'Escalade**

Jeudi soir 9 décembre à 19h, les enfants de l'école chanteront des chants de l'Escalade sous la tente installée derrière l'école. Le samedi 11 décembre, la Fête de l'Escalade aura lieu au même endroit.

‣ **Assainissement de la commune**

Cette opération entreprise il y a vingt ans s'achèvera bientôt avec le traitement du dernier secteur au chemin des Huttins-Goulus. Les propriétaires de ce secteur privé en ont été informés.

‣ **Bâtiment communal**

M. MOTTIER informe que les recourants contre l'ensemble communal ont saisi le Tribunal administratif en date du 16 novembre passé. S'ils sont à nouveau déboutés, les travaux pourraient commencer au plus tôt en septembre 2011. A ce jour les honoraires d'avocats de la Commune s'élèvent à CHF 20'000.-, mais la plus-value sur les travaux estimés à CHF 16 millions pourraient atteindre la somme importante de CHF 500'000.-. A M. STALDER, qui demande si les recourants sont un groupe de personnes ou des particuliers, M. MOTTIER répond qu'il s'agit des trois membres d'une même famille, membres qui avaient déjà écrit au Conseil municipal à ce sujet.

‣ **Budget 2011**

M. MOTTIER rappelle que la Commune peut présenter un budget déficitaire pour l'année suivante dans la mesure où les amortissements couvrent la perte. En revanche, un plan financier doit être déposé pour approbation par le Conseil d'Etat avant la fin de l'année. Il faut savoir à ce propos que pour pallier au déficit dans la commune concernée, le Conseil d'Etat peut demander au Grand Conseil d'exiger une augmentation des centimes additionnels.

‣ **Réaction de M. Gérald Mottier à l'intervention du GIG**

Concernant l'intervention du GIG au sujet du budget 2011, lue par M. GUEx lors de la dernière séance du Conseil municipal (et que l'on peut consulter p. 325 du procès-verbal correspondant), M. MOTTIER attire l'attention sur un commentaire quant au poste « honoraires et prestations de tiers », commentaire dont il dit qu'il l'avait choqué, et dont il donne lecture aux conseillers municipaux :

« Ils [les conseillers du GIG] restent attentifs à la situation et font remarquer, qu'avec un montant de Fr. 1'503'000.00, le poste 'honoraires et prestations de service' est supérieur à la masse salariale. S'il y a des économies à faire durant l'année prochaine, c'est certainement là qu'il sera possible de les trouver. » M. MOTTIER voudrait préciser que l'intitulé du poste en question semble être mal interprété, comme on peut l'observer dans l'article paru dans la Tribune Rives-Lac, où il est indiqué que le budget est déficitaire à « cause, notamment, des frais liés à l'administration en général (honoraires et prestations de service et autres) ». L'adjoint au maire a préparé un tableau récapitulatif (Annexe IV) pour clarifier le contenu qu'on trouve en fonction 318 du plan comptable des communes, précisément intitulée « honoraires et prestations de tiers », pour un total de Fr. 1'503'400.00, qui est en effet supérieur aux charges des salaires et traitements du personnel (Fr. 1'803'110.00). Que trouve-t-on dans cette fonction ? A ce stade, M. MOTTIER mentionne quelques-unes des lignes budgétaires incluses dans cette fonction ainsi que les montants correspondants. Le poste « administration générale », dont il est fait référence dans l'article de la Tribune Rives-Lac, est budgété à hauteur de Fr. 237'000.00 (dont honoraires pour Fr. 170'000.00, inclus ceux des mandataires pour le PGEE et la révision des comptes, et les provisions pour le procès en cours) ; le poste « immeubles patrimoine administratif » inclut les services de Sécuritas à hauteur de Fr. 36'000.00 ; et le poste « incendie et secours » comprend le solde des sapeurs-pompiers à hauteur de Fr. 50'000.00). En ce qui concerne le poste « enseignement et formation », un montant de Fr. 55'000.00 a été budgété pour les promotions des enfants ; alors que l'« encouragement à la culture », un poste important provisionné à hauteur de Fr. 230'000.00, comprend le budget dévolu à l'Escalade (Fr. 40'000.00), aux Tréteaux (Fr. 100'000.00), et aux autres manifestations culturelles (Fr. 65'000.00). Au poste des « sports », dont le budget atteint Fr. 178'500.00, les provisions pour la Vigne Blanche s'élèvent à Fr. 140'000.00, et celles pour le stade Marc-Burdet, à Fr. 30'000.00. Les dépenses liées à Unireso, pour Fr. 25'000.00, occupent à elles seules le poste « aide sociale ». On a encore un poste important qui entre toujours sous la fonction « honoraires et prestations de tiers » mais ne concerne pas l'administration générale, à savoir le « traitement des déchets » (levée des ordures) pour Fr. 450'000.00, et, finalement, pour environ Fr. 93'000.00 de frais de téléphone et d'assurances. Il apparaît donc clairement que les honoraires et prestations de tiers ne sont pas uniquement liés à l'administration générale mais aussi à divers services importants pour le bien des Genthousiens.

› **Trottoir de la route du Saugy**

M. SCHMULOWITZ annonce que le trottoir est terminé et l'éclairage installé. La route restera dans son état actuel durant quelques mois pour permettre un damage par le passage des voitures, à l'issue desquels il sera procédé à un resurfaçage phono-absorbant dont le coût, légèrement supérieur à un surfaçage standard, sera présenté à la commission du génie civil. M. ALTWEGG demande si la route a dû être élargie pour permettre l'aménagement du trottoir. M. SCHMULOWITZ répond qu'en effet, pour respecter les standards en vigueur, la route a dû être élargie côté Campagne Lullin.

› **Esplanade de la gare du Creux-de-Genthod**

M. SCHMULOWITZ s'est plaint auprès de la police du manque de civilité des usagers du parking sis en cet endroit. N'ayant pas pour priorité le contrôle systématique du stationnement et la pose d'amendes, la police cantonale a conseillé à la Commune d'engager un agent de police municipale (APM), une solution qui serait très onéreuse pour une petite commune comme Genthod. Une alternative plus rationnelle économiquement serait de s'associer avec les communes de Bellevue ou Versoix, à travers l'engagement à temps partiel d'un nouvel agent (Bellevue) ou d'un agent en poste (Versoix) pour la couverture du sol genthousien.

Mme STALDER se dit contente de voir que la Mairie s'est penchée sur ce problème, et demande quelle sera la marche à suivre pour résoudre ce problème.

M. BAUMGARTNER informe que la prochaine commission de sécurité se penchera précisément sur le thème « Quel service de sécurité pour Genthod ? ». M. STALDER réagit en demandant de reconnaître qu'il s'agit dans ce dossier davantage d'encaisser de l'argent que d'assurer la sécurité de la commune.

M. MAZENOD se demande à ce propos qui encaisse les montants des contraventions. M. MOTTIER répond que c'est le Canton. M. ALTWEGG en déduit que si Genthod se dotait d'une police municipale, ce serait la Commune qui encaisserait les amendes, ce que M. MOTTIER confirme.

4A. PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU GROUPE LIBÉRAL POUR UNE CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présidente annonce le projet de résolution pour une charte du développement durable, dont le texte a été annexé à la convocation de la présente séance. L'idée est d'inclure le principe d'une charte du développement durable dans le règlement du Conseil municipal.

M. MAZENOD observe que le réflexe du développement durable étant aujourd'hui largement accepté dans la Commune, il serait judicieux aujourd'hui de pérenniser ce réflexe par l'introduction de ce thème dans le règlement du Conseil municipal. Le projet de résolution inclut une définition du développement durable largement basée sur les trois piliers (environnement, social et économie) et sept principes (subsidiarité, transversalité, participation, responsabilité, bonne gestion, solidarité, et équité) du développement durable, et, dans le cas où la résolution est acceptée, demande de créer une sous-commission du développement durable en vue de compléter le règlement du Conseil municipal de Genthod avec des articles relatifs au développement durable. Les actions incluraient toutes celles qui correspondraient à cette charte comme, à la suite du bilan thermographique complet prévu par le Canton, d'incitations aux actions correctives nécessaires.

M. FEYER donne lecture de la position du GIG :

Le GIG constate que le Groupe libéral rejoint le GIG sur une de ses préoccupations majeures pour le futur de la commune et l'héritage que nous allons laisser à nos enfants. Nous vous rappelons que le GIG a initié une réflexion sur le thème du développement durable au Conseil municipal dès 2004, que la commission de l'environnement a travaillé sur ce sujet et que, vu le manque d'enthousiasme de Mme le maire et du Groupe libéral, ce projet a été mis en veilleuse pendant cette législature. Pour des raisons peut-être électoralistes, le Groupe libéral se joint enfin à notre projet, ce qui est une bonne nouvelle, et nous propose d'adopter une charte. Qu'est-ce qu'une charte, que doit-elle contenir, qu'implique-t-elle ? Veut-on fixer des règles, des principes ? Seront-ils contraignants ? Sans discussions ou études préalables, il ne nous semble pas sérieux d'adopter un texte qui ne réponde pas à ces questions. De ce fait, le GIG propose de renvoyer ce sujet en commission de l'environnement avec le mandat de préparer, pour le 1^{er} juin 2011, un projet bien ficelé et un calendrier permettant d'aboutir, au plus tard en juin 2012, à un concept communal de développement durable et aux mesures concrètes qui en résultent.

Précisant le projet, M. MAZENOD indique que l'idée est de définir les acteurs du développement durable, dont les principes simples sont bien connus et se retrouvent dans d'autres communes dont on peut s'inspirer. M. FEYER répond que le GIG avait proposé de faire un Agenda 21 communal, que tout est prêt et peut être repris comme base d'un projet sérieux. M. MAZENOD affirme qu'un Agenda 21 demande le développement au niveau de l'Exécutif d'une « administration du développement durable », ce à quoi le conseiller municipal se refuse en raison des coûts que cela impliquerait, en y préférant une solution plus légère empreinte de bons sens et de réflexes pertinents. M. FEYER rétorque qu'un Agenda 21 doit être fait au niveau de l'Exécutif, du législatif et de la population.

Mme SEMON trouve que ce projet de résolution n'a pas de sens, ajoutant qu'il faut des solutions concrètes, comme en avait proposé la commission de l'environnement et, pour finir, citant en exemple la répartition équitable des terres agricoles communales. Ces solutions doivent être générées aux niveaux exécutif, législatif et des citoyens. M. MAZENOD répond que c'est l'idée ; le présent projet est une proposition mais l'espace manque dans cette séance pour en développer les détails.

M. STALDER, en tant que responsable environnemental dans son entreprise, connaît le domaine du développement durable. De son point de vue, partir d'une charte, c'est aborder le processus en commençant par la fin, c'est-à-dire par la synthèse des intentions des parties, alors que cette synthèse doit

être le fruit d'un travail de dialogue et de définition des règles. Il faut partir des objectifs globaux pour déboucher sur la définition précise de principes tels que l'équité, etc. Par ailleurs, un règlement sert à appliquer, alors qu'une charte énumère des intentions ; on a donc ici un problème d'incompatibilité formelle, qui n'exclut par la possibilité, à terme d'inclure des directives au règlement. Il faut quelque chose de contraignant si on veut que des actions environnementales soient effectivement entreprises.

M. MAZENOD observe qu'il rejoint M. STALDER dans le fond, ce que reconnaît ce dernier. La commune de Bellevue a créé avec succès une dizaine d'articles que M. MAZENOD aurait voulu discuter dans un sous-groupe créé à cet effet. M. STALDER continue d'affirmer que la seule structure envisageable est un Agenda 21, accompagné de projets et actions ponctuels. M. MAZENOD réitère quant à lui que les habitants et le Conseil municipal et l'Exécutif peuvent proposer des projets, à travers un groupe *ad hoc*.

M. FEYER rappelle que seule la commission des bâtiments a appliqué les principes du développement durable. Sans un Agenda 21 qui donne des structures pour analyser toute la commune, on ne pourra avancer. M. MAZENOD répète qu'un groupe transversal permettrait aussi d'aborder ces questions.

M. GUEX rappelle qu'en 2008, le GIG compte cinq interventions de M. FEYER au Conseil municipal sur le développement durable, et le travail effectué en commission. Que fait-on aujourd'hui de ces interventions ? La commission de l'environnement avait cherché à créer une commission composée de professionnels du monde de l'agriculture, de l'industrie, de l'administration, des jardiniers. Aujourd'hui ce projet est en veilleuse et on attend juin 2011 pour éventuellement le relancer. Quant à la charte dont il est question ici, serait-elle contraignante ou non ? On a vu que les décisions prises dans cette commune (e.g. nouvelles plantations exclusivement indigènes) ne sont pas respectées ; il faut donc un document contraignant. La commission de l'environnement avait travaillé durant trois ans sur un projet aujourd'hui mis en veilleuse ; il est donc difficile d'entrer en matière sur un projet complètement nouveau.

M. MAZENOD rappelle que les futurs membres de la commission proposée seront des soutiens précieux dans le travail de cette commission.

M. BUCHETTI observe les échanges sur ce thème porteur et comprend qu'il faut créer une commission pour étudier les propositions libérales et celles de la commission de l'environnement, ou alors voter sur cette charte. M. MAZENOD répond qu'il faut une commission transversale à celles existantes afin d'étudier les articles à inclure dans le règlement du Conseil municipal.

M. STALDER demande pourquoi cette commission devrait être transversale, et pourquoi la commission de l'environnement ne pourrait pas être investie de cette tâche. M. MAZENOD répond que certains sujets peuvent avoir des répercussions financières, ce qui justifierait l'implication de membres de la commission des finances, par exemple. M. FEYER rétorque que la commission de l'environnement inclut d'ores et déjà des conseillers municipaux membres d'autres commissions, et ne comprend pas cette velléité d'enlever le travail à ceux qui l'ont déjà fait.

M. GUEX suggère qu'il donne lecture de la position du GIG, puis que le Conseil municipal vote sur la résolution de M. MAZENOD. La présidente approuve. M. GUEX lit donc le texte annoncé :

Le GIG remarque qu'en conformité avec les principes de conservation de la matière et de la valorisation des bonnes idées, idée mise en veilleuse par Mme le Maire, le Groupe libéral – qui ne l'a jamais contredite sur ce sujet – prend la défense du développement durable. C'est tout à son honneur et nous le félicitons de nous rejoindre sur un projet que nous tentons de promouvoir à Genthod depuis de nombreuses années. Pour le Conseil municipal, notre engagement débute en mars 2004 par une présentation par Georg Feyrer d'un concept incluant la notion de développement durable, l'Agenda 21. Après diverses pérégrinations, qui figurent dans l'article – il y en a plus d'une page – mis sur le site du GIG aujourd'hui sur ce thème, à bout touchant, Mme le Maire indique qu'au vu des projets en cours, il n'est pas possible pour la Mairie de s'engager dans un Agenda 21, tant au niveau de l'Exécutif que du personnel. Regrettant que les libéraux n'aient pas tenté, à ce moment stratégique, d'infléchir leurs édiles, les membres du GIG se

félicitent de les voir les rejoindre sur un objectif de développement qui lui tient à cœur et demandent, pour ne pas gaspiller le travail effectué en commission durant deux ans, que le projet de résolution du groupe libéral soit renvoyé à la commission de l'environnement. Enfin, ayant continué à avancer sur ce thème depuis le moratoire décidé par la commission, le GIG annonce qu'il y amènera des idées nouvelles et espère que le prochain Exécutif appliquera les décisions prises dans le cadre d'une charte ou d'un agenda 21.

M. GUEx ajoute que tous les extraits de procès-verbaux figurent sur le site internet du GIG.

Réagissant à cette prise de position, M. MAZENOD se déclare heureux que M. GUEx ait mentionné le mot de charte, ce qu'il souhaite faire ensemble, indépendamment des commissions impliquées. M. GUEx répond que le terme du projet importe peu au fond.

Les débats étant terminés, la présidente propose le vote sur le point 1 du projet de résolution du Groupe libéral, à savoir « d'accepter le principe de la charte du développement durable décrite ci-dessus ».

Mis aux voix, le principe de la charte est refusé par 6 voix contre, 4 pour, et 4 abstentions.

La présidente propose ensuite le vote sur le point 2 de la proposition de résolution du Groupe libéral, à savoir «de créer une sous-commission du développement durable en vue de compléter le règlement du Conseil municipal de Genthod avec des articles relatifs au développement durable», que plusieurs conseillers municipaux demandent de remplacer par un renvoi à la commission de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition en commission de l'environnement est accepté par 10 voix pour, 4 contre

4B. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES RÉSULTATS THERMOGRAPHIQUES

Afin que l'étude thermographique de la commune offerte par le Canton soit utilisée au mieux, M. GUEx indique que le GIG souhaiterait des mesures d'accompagnement des résultats de cette étude, à savoir, que Mme le Maire vienne préciser les conditions et modalités de la thermographie commandée par le Canton à la commission de l'environnement et que, suite à cette présentation, elle mandate la commission pour définir : la liste des actions organisées par la Commune afin d'accompagner la publication des résultats (expositions, conférences, etc.); les engagements de la Commune pour les bâtiments communaux ; une éventuelle participation aux frais d'expertise de certains bâtiments privés ; et une première évaluation des engagements financiers induits par les mesures prises.

Mme le maire indique que l'Etat, à travers son service de l'énergie (ScanE) prend à sa charge l'information des particuliers, les communes servant d'interface entre ces derniers et l'Etat. Des séances d'information sur la thermographie sont donc prévues pour les habitants de Genthod. Ce dialogue entre l'Etat, les communes, et les particuliers sera mis sur pied au printemps 2011, après que la thermographie sera achevée. Une information à ce sujet sera publiée dans le prochain numéro de *Genthod-Info*.

M. FEYER demande s'il y a un calendrier d'actions, ce à quoi Mme le maire répond que non.

M. GUEx en déduit qu'il faut renvoyer ce sujet en commission, la réponse de Mme le maire ne concernant que le premier point des mesures d'accompagnement demandées par le GIG. Les autres questions doivent recevoir des réponses, plutôt avant qu'après réception des résultats de la thermographie. Réagissant à cette proposition, Mme le maire exprime son sentiment qu'il serait plus opportun d'attendre les informations de l'Etat avant de poursuivre la réflexion, notamment au sujet des aides. Il faut savoir en effet que l'Etat prévoit de distribuer des aides assez importantes aux particuliers désireux assainir leur maison, et que la thermographie commandée a en partie pour but de faire connaître ces aides. Mme le

mairie s'engage à transmettre les informations à mesure qu'elles lui parviendront.

Mme BOADA en conclut qu'il faut renvoyer ce sujet en commission de l'environnement, M. GUEx précisant que les discussions se dérouleront donc selon la disponibilité des informations.

Mme le maire confirme que les choses doivent bien se dérouler dans leur ordre logique.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS ANNÉE 2010

M. HONEGGER, président de la commission des bâtiments, rapporte que

la commission des bâtiments s'est réunie cette année à 26 reprises, dont six fois en comité réduit comme pour les ouvertures des soumissions et d'auditions diverses. Elle s'est occupée principalement des trois projets suivants: le bâtiment communal; la rénovation de l'école; la préparation du programme du concours pour le centre voirie-pompiers.

Bâtiment communal

L'autorisation de construire a été délivrée fin mars après quatre mois seulement, certainement un signe que les dossiers étaient préparés comme il faut. Bien évidemment aussi grâce au bon travail des architectes et des commissaires. Après les soumissions, toutes soumises à la loi sur les marchés publics, les travaux du gros-œuvre, environ 60% de la somme totale engagée, étaient adjugés. Le début des travaux était initialement prévu pour septembre de cette année. Malheureusement, et pour des raisons difficiles à comprendre, Monsieur Gérald ROSSET et consorts, propriétaires à la route de Rennex et Pralay, n'ont pas accepté la décision du département et ont fait recours contre ladite autorisation à la première et maintenant aussi à la deuxième instance. Comme déjà annoncé par M. MOTTIER, ce recours va coûter une somme considérable à la Commune, en frais d'avocat, en renchérissement des coûts de construction, et en augmentation de la TVA.

Rénovation de l'école

Après plusieurs aller-retours devant la commission des monuments et sites (CMNS), l'autorisation de commencer les travaux était délivrée il y a un mois environ. Une ouverture de l'école en direction du chemin de Pralay et une liaison souterraine entre l'école et la salle de gymnastique sont en élaboration. La rénovation de l'ancienne école va être abordée avec beaucoup de soin et avec des matériaux respectant la dignité du bâtiment. Il est prévu de chauffer les bâtiments de l'école, construits en 1986, avec la géothermie du bâtiment communal. L'ouverture du chantier est prévue pour avril 2011. Il est évident que le directeur de l'école sera impliqué dans le planning.

Centre voirie-pompiers

Le programme du concours d'architecture, obligatoire parce que la somme engagée pour les honoraires d'architecture dépasse Fr. 300'000.00, est prêt et peut être lancé immédiatement dès que le dossier du changement d'affectation du terrain aura passé la rampe du Grand Conseil. Madame le Maire a été interpellée à ce sujet à plusieurs reprises ici même au Conseil municipal. Je remercie tout particulièrement les membres de ma commission pour leur disponibilité, leur engagement et leur sens critique, j'ai beaucoup de plaisir de travailler avec eux.

Au sujet de l'autorisation de construire pour la rénovation de l'école, Mme le maire informe que ladite autorisation a été délivrée il y a quinze jours seulement. M. HONEGGER indique qu'il informera le Conseil municipal de la date exacte de cette autorisation.

M. BAUMGARTNER, président de la commission de la sécurité publique, rapporte que durant les diverses réunions de la commission, plusieurs sujets ont été débattus.

Chemin de la Pralay

Selon le désir des pétitionnaires, nous avons accepté la modification du plan initial avec la suppression de deux places de parc sur le chemin ainsi qu'un déplacement léger du marquage des places afin de libérer les sorties de certaines propriétés en augmentant la visibilité sur la chaussée.

Limitation de vitesse à 40km/h sur l'ensemble du village

En cas de décision du 40km/h, la direction générale de la mobilité nous obligerait à poser des panneaux « 40 » à chaque intersection, selon la loi sur la circulation routière. Alors que le 50km/h est exigé seul aux entrées de localité avec l'inscription « limite générale ». Allez savoir pourquoi.

Défibrillateurs

Présentation à la commission élargie au Conseil municipal d'un appareil moderne par M. Jean-François AUDARD. Suite à l'hésitation de plusieurs membres du Conseil, il a été fait appel à la direction générale de la santé du Canton, laquelle suggère que plusieurs personnes travaillant dans les différents services communaux suivent un cours proposés par les sections de samaritains. Au sujet de l'emplacement pour un tel appareil, la commission a décidé de remettre à l'ordre du jour lorsque le complexe communal aura vu le jour. En outre il a été décidé en commission que les samaritains soient présents lors de chaque manifestation communale.

Lors de la prochaine séance de la commission agendée le 14 décembre prochain, le thème abordé sera « Quel service de sécurité pour Genthod ? ».

M. MAZENOD, président de la commission scolaire et bibliothèque, rapporte que

la commission scolaire et bibliothèque s'est réunie cinq fois en cette année 2010.

Les Promotions

Magnifique fête, et toujours ensoleillée. Quelle joie de voir les visages radieux des enfants tandis que s'envole une multitude de ballons colorés. Un succès dû à l'implication des sociétés communales et de leurs présidents respectifs, et du corps enseignant sous l'impulsion de M. Bernard SOMMER, directeur de l'établissement de Bellevue-Genthod. Cette année, les jeunes élèves ont eu accès aux jeux dès l'après-midi. Carrousel, trampoline et « jump » ont bien été sollicités. Tandis que les plus grands utilisaient les infrastructures du Centre intercommunal de la Vigne Blanche. Vingt-cinq élèves ont fini leur scolarité à Genthod et ont reçu le traditionnel plateau en étain. Joséphine Margot et Joseph Grob ont reçu le prix de bonne camaraderie, élus par leurs copains de classe, tandis que Jérémy Simonin a gagné le prix du lâcher de ballons récompensant l'élève dont le ballon biodégradable a fait le plus long voyage.

10^e anniversaire de la bibliothèque

Deux événements, les 25 et 26 juin pour cet anniversaire, avec le Buveur de Livres, personnage étrange... Félicitations et remerciements à Mme SACCA-LEUBA pour son engagement et sa passion transmise à nos jeunes.

Chants de l'Escalade et de Noël

Pas de petit-déjeuner avec les parents d'élèves et le corps enseignant, mais des chants sous la tente de l'Escalade et les deux concerts de Noël : celui pour les Aînés à la salle communale de Genthod, et celui pour les parents d'élèves à la salle communale de Bellevue (en attendant notre nouveau centre communal)

Espace Rousseau

La Commission a servi de relai – et c'est aussi son rôle – en proposant aux enseignants titulaires de 4^e, 5^e, et 6^e primaire de visiter l'Espace Jean-Jacques Rousseau et de profiter des animations y relatives.

Antenne de l'Office médico-pédagogique à Versoix

Relai également pour que le Conseil municipal soutienne la demande exprimée par le Conseil d'établissement de Bellevue-Genthod pour la réouverture de l'antenne de l'Office médico-pédagogique à Versoix et garder ce service de proximité.

Un arbre pour la vie

L'idée de la commission était d'associer les élèves de l'école de Genthod à la replantation d'arbres, notamment les chênes. Ce projet a bien été reçu par les enseignants, qui intégreront ce moment symbolique avec des panneaux explicatifs et didactiques du service des forêts.

Projets pour 2011

Pour renforcer les contacts en toute convivialité, l'idée est de reprendre la pratique de la verrée annuelle entre corps enseignant, mairie et commission scolaire et bibliothèque, au lieu d'une seule réunion en début de législature. L'installation de bancs autour du jeu du préau de l'école serait appréciée. Et, souci majeur, il nous faut améliorer la sécurité sur la route de Collex, à hauteur de l'arrêt de bus de la gare de Genthod-Bellevue.

La commission scolaire et bibliothèque bénéficie d'un budget de Fr. 250'000.00 environ, dont Fr. 55'000.00 pour la seule Fête des promotions (location de la tente y comprise), qui s'inscrivent dans les Fr. 600'000.00 francs représentant l'ensemble des dépenses pour l'enseignement et la formation, en diminution par rapport aux années passées.

M. Mazonod remercie les membres de sa commission pour leur engagement, leur travail et leur support tout au long de l'année.

M. STALDER, président de la commission culture, sports et loisirs, informe qu'il a suivi le cours d'utilisation du défibrillateur et le recommande à tout un chacun. Il rapporte ensuite la liste des différentes actions et activités menées en 2010 par la commission culture, sports et loisirs qu'il préside.

Domaine culturel

- Organisation du transport pour la sortie mélomane aux Festival d'Opéra Avenches pour assister à Lucia di Lammermoor de Donizetti, un opéra un peu moins grand public que d'habitude. La prochaine sortie est prévue le 7 juillet 2011 et permettra d'assister à l'opéra de Rigoletto de G. Verdi, qui attirera probablement plus de participants. Les inscriptions sont ouvertes aux habitants de Genthod et de Bellevue.*
- Les associations culturelles locales ont reçu comme à l'habitude environ Fr. 80'000.00 de subventions en 2010.*
- Décision d'organiser Les Tréteaux en 2011, qui auront lieu le 17 septembre, avec une équipe probablement renouvelée.*
- Le programme culturel à vu la venue à Genthod du célèbre humoriste local Laurent Nicolet, grande star locale, pour laquelle nous avons dû mettre en place un système de réservation, ce spectacle ayant attiré beaucoup de monde.*

Il adresse ses remerciements à Mme Bernadette BOLAY et M. Stéphane BARATELLI pour l'établissement du programme culturel et leur support durant les manifestations.

Domaine sportif

- Les associations sportives locales ont reçu de la Commune environ Fr. 76'000.00 de subventions en 2010.*
- Une centaine d'enfants de l'école de Genthod ont participé à la course de l'Escalade et ont porté fièrement leur t-shirt aux armoiries de la commune.*

Domaine des loisirs

- *Une nouvelle tyrolienne a été mise place au mail Lullin et remporte un vif succès chez les jeunes et les moins jeunes.*
- *Le dernier cours de la série « Association entre vins et mets » a eu lieu les jeudi et vendredi 20 et 21 mai. Ils ont réuni, sur les deux jours, 39 participants qui ont apprécié les associations proposées : Carpaccio de coquilles de Saint-Jacques sur lit de pousses d'épinards & Riesling ; Gravad lax (saumon mariné) & Sauvignon blanc ; Salade d'asperges vertes et fraises, sauce balsamique & Œil de perdrix ; Tarte à l'oignon selon Girardet & Humagne rouge ; Risotto à l'artichaut & Intégrale (Pinot noir) ; Magret de canard avec ses tendres figues et sa sauce Porto & Mutin ; Croustillant de chèvre sur pommes croquantes et miel & Ermitage ; Crèmeux au chocolat selon Cédric Revillard & Merlot. Face à la réussite de ces cours, le prochain cours, consacré à la vinification, se déroulera le vendredi 10 décembre et sera animé conjointement par Mmes Marie LINDER, formatrice et conseillère, et Emilienne HUTINS, vigneronne à Dardagny. A ce jour, une quarantaine de personnes sont inscrites pour ce cours qui, comme d'habitude, se terminera par une légère collation.*
- *Les quatre abonnements CFF ont toujours beaucoup de succès. Seulement cinq pour cent des billets n'ont pas trouvé preneurs. Une vision des réservations sur le site de la commune permettrait de pourvoir en distribuer encore plus. Cette action est poursuivie en 2011, encore sans les limitations d'horaires prévues annoncées par les CFF.*
- *Les subventions de l'abonnement UNIRESO continuent d'être versées et ont toujours autant de succès (renouvellement ou nouveaux abonnements), ce qui souligne aussi le besoin de places de parc à proximité des gares.*

Divers

Deux mérites Communes de Genthod ont été décernés en 2010.

- *A Mlle Laetitia Hermet, pour ses performances en sprint et en saut en hauteur.*
- *A M. Titouan Williams, un autre champion en herbe d'athlétisme.*

Mme BOADA, présidente de la commission des affaires sociales et naturalisations, rapporte que la commission s'est réunie à quatorze reprises.

Naturalisations

Sept demandes ont été reçues en 2010, en réponse desquelles trois préavis favorables ont été donnés, et les préavis de trois dossiers seront votés lors du huis-clos. Un dossier a été reçu en 2009, étudié en 2010, et refusé. Le directeur adjoint du service des naturalisations a été convoqué à une séance élargie au Conseil municipal. Il a ainsi pu nous éclaircir sur la procédure de naturalisation et répondre à nos questions.

Aînés

- *Le 5 mars, un spectacle de ballet russe au Théâtre du Léman avec transport en car a été proposé et apprécié.*
- *Le 20 mai, les aînés se sont rendus sur les bords du lac d'Annecy pour déjeuner avant de visiter le Musée de la cloche et sa fonderie.*
- *La traditionnelle sortie au cirque a eu lieu le 2 septembre.*
- *Le 15 novembre, environ 50 personnes se sont inscrites pour Les Automnales (la foire d'automne à Palexpo), accompagnées en car.*
- *Finalement, le 20 décembre, les enfants de la section élémentaire chanteront à la salle communale pour les aînés.*
- *Un projet d'aide aux personnes âgées a été étudié en commission, un poste pour une visiteuse sociale à 25% a été prévu dans le budget 2011, et le cahier des charges a été défini.*

Appartements – Attribution

Trois appartements ont été attribués en collaboration avec la commission des bâtiments : un 4 pièces sis au 14, chemin de la Mairie ; un 3 pièces sis au 6, chemin de la Mairie ; et un 2 pièces sis au 7, route de Rennex.

Aide humanitaire

La commission a auditionné les délégués de trois associations. Les demandes sont très nombreuses et diversifiées et le choix pour l'attribution des dons n'est pas toujours facile et prend beaucoup de temps. Les besoins concernent surtout la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats ou de centres de santé ainsi que l'installation de puits pour l'eau potable ou la distribution de nourriture. Une somme de Fr. 5'000.00 a été versée en faveur d'Haïti suite au séisme, et une somme identique en faveur du Pakistan suite aux inondations. La commission a également octroyé des dons à quelques organisations d'aide en Suisse.

M. BAUMGARTNER, président de la commission du génie civil, rapporte que

les quatre séances de l'année ont été consacrées aux différents chantiers en cours ou à réaliser.

Aménagement des parkings sur l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue

Lors de la séance de commission du mois de mars, il a été décidé de prévoir douze places à 5 heures et le reste à 15 heures, en incluant des places pour les deux-roues ainsi qu'une place pour handicapés. Durant l'été, l'inspecteur responsable de la direction générale de la mobilité nous a fait part de son choix. Il proposait des places à 3 heures, les places à 5 heures étaient pratiquement inexistantes dans le canton. Pourquoi alors une commune de la rive droite (le Grand-Sacconnex pour ne pas la nommer) a-t-elle des parkings à 4 heures ? La Commune a pris en charge la réparation de la clôture en bordure du quai CFF côté Versoix en prolongement des parkings.

Grand-Malagny

Le déplacement du grand portail de la propriété du Grand-Malagny, ainsi que la plantation de la haie et des chênes le long de la clôture ont été effectués ce printemps. Malheureusement les chênes n'ont pas supporté la sécheresse de cet été, faute d'arrosage à temps par l'entreprise qui les avait plantés. Aucun frais pour la Commune, mais désolant quand même.

Bas de la route du Creux-de-Genthod

Les travaux de réfection du trottoir et de l'éclairage sont terminés. Une grille de récupération des eaux pluviales a été posée.

Trottoir et éclairage de la route du Saugy

Ces travaux sont en phase terminale. Il reste la pose d'une couche de goudron qui sera effectuée au printemps prochain.

Séparatifs

Le bureau d'ingénieurs Buffet & Boymond a été mandaté par la Mairie afin de planifier le dernier chemin à mettre en séparatifs. Il s'agit du chemin des Hutins-Goulus.

M. FEYER, président de la commission de l'environnement, rapporte qu'en l'absence d'Agenda 21 la commission s'est réunie deux fois.

Chênes de Genthod

En janvier, les commissaires se sont rencontrés pour présenter et organiser le grand dossier des chênes de Genthod. Nous avons organisé en collaboration avec l'Etat de Genève deux séances publiques pour informer la population de l'état des chênes et des travaux à réaliser.

Journée nature

Nous avons aussi organisé la sortie nature le samedi 15 mai au Jardin Botanique de Genève. Sortie réussie malgré la faible participation, imputable probablement à trop d'activités organisées le même jour sur la commune. Le planning communal doit être amélioré.

Concours jardin fleuri

Nous avons décidé de ne pas organiser le concours jardin fleuri, mais un cours pour confectionner des arrangements de Noël. Ce cours a eu lieu les 27 novembre et 4 décembre, en trois fois, vu le nombre de personnes inscrites. J'ai des voisines qui ont participé et elles ont fait de très jolis arrangements à poser sur les rebords de fenêtres. Un grand merci à la Mairie, et à Mme ANKLIN qui a donné ce cours.

Ramassage des ordures

Le 31 août, nous avons auditionné les responsables de la société Transvoirie pour avoir une idée de l'avenir du ramassage des ordures ménagères, un sujet auquel nous donnerons suite en 2011.

Vélos électriques

Une subvention pour l'achat de vélos par des particuliers sera reconduite en 2011.

M. ALTWEGG, vice-président de la commission des finances, n'a pas été informé de l'absence de Mme CADEI, présidente, et donc ne peut rapporter les activités de la commission à sa place.

Mme UDRY, présidente de la commission de l'aménagement du territoire, rapporte que la commission a travaillé sur deux sujets d'importance cette année.

D'une part l'aménagement de la place du village, qui est en cours de réalisation (démolition des garages, arrachage du goudron, drainage de la place, construction d'un éco-point, réalisation d'un garage à vélos à l'intérieur du nouveau bâtiment, ouverture de portes-vitrées et petits jardins pour les appartements du rez du chemin de la Mairie donnant sur la place, et réaménagement paysager de l'ensemble de la place jusqu'à la route de Rennex pour le chemin). Les travaux devraient être terminés rapidement, si les conditions météorologiques le permettent.

D'autre part la réalisation d'un plan piétons pour Genthod. La commission a travaillé avec beaucoup d'intérêt et dans le détail, avec l'appui compétent de M. MARCHAND et de Mme le maire. Le document final est actuellement dans les mains des instances cantonales. Il reviendra pour adoption définitive au Conseil municipal dès que toutes les instances se seront prononcées.

Avec la permission de la présidente du Conseil municipal, M. MAZENOD, président pour 2010 du Groupe intercommunal de la Vigne Blanche, rapporte que

La Vigne Blanche porte bien son nom en cette période de neige abondante. Un manteau qui la recouvre, non pas pour la cacher (transparence oblige) mais pour la mettre en contraste de ses activités estivales. Le fait majeur de cette année 2010 a été l'engagement à mi-temps d'une responsable de l'entretien des espaces verts et de la patinoire, et pour la surveillance du centre sportif. Le dynamisme de Mlle Gabriela LÖFFEL l'a amenée à proposer et organiser des animations telles que le volley-ball. L'activité de DJ (disc jockey) est un succès et permet aussi aux filles de tester ce métier.

La rencontre avec les utilisateurs du centre permet de résoudre les différents problèmes inhérents à un tel complexe multi-sportif.

Le beach-volley a un réel succès. Une compétition a eu lieu entre les élus de Genthod et ceux de Bellevue. Entre passes, plongeurs, coups gagnants et ratés spectaculaires, la plante des pieds subissait un subtil massage abrasif. C'est dans la bonne humeur que Genthod s'est incliné (de peu).

Le street-hockey est à l'essai. Pour une année, afin de s'assurer que le revêtement ne s'abîme pas prématurément.

Les classes des écoles de Genthod et de Bellevue, y compris l'école anglaise de Genthod (Geneva English School) utilisent ce centre sportif, bijou intercommunal, qui ne demande qu'à satisfaire les habitants des deux communes.

Le système de location des diverses infrastructures fonctionne bien et permet leur utilisation à de nombreux groupes et associations, même extérieurs à nos deux communes, comme les professeurs de gymnastique de l'Etat de Genève.

La patinoire a été installée pour un troisième hiver. Ouverture conviviale le 27 novembre 2010 en présence de joueurs du Genève-Servette Hockey Club et de l'équipe de hockey Genthod-Bellevue. Bien que la plupart des utilisateurs de la patinoire aient leurs propres patins, ce n'est pas moins de 400 paires de patins qui ont été loués pour l'hiver 2009-2010. La fréquentation moyenne journalière en janvier 2010 a été de dix-neuf enfants et de trois adultes, avec des pics de 50 enfants et onze adultes les dimanches 10 et 25 janvier. La patinoire est louée par le GIVB à la commune de Bellevue, qui l'a achetée suite au succès rencontré la première année.

Nos jeunes gérants et exploitants du restaurant redoublent d'ingéniosité pour attirer tout public, par une gastronomie relevée ou la création d'événements, comme des animations musicales. L'ouverture du restaurant le dimanche est sujet à discussion : compromis entre repos hebdomadaire et présence de parents autour de la patinoire.

Mme Arlette PORCHET, personnalité bien connue, a remplacé Jean-Pierre GUEX, démissionnaire en 2009, redonnant à Genthod son troisième représentant au Comité intercommunal de la Vigne Blanche.

Le GIVB a un budget de fonctionnement d'environ Fr. 300'000.00 francs, répartis entre les deux communes de Genthod et de Bellevue au prorata du nombre respectif d'habitants.

Pour terminer, M. Mazenod remercie les membres du comité du GIVB pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année.

6. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

▷ Constructions sur le domaine Franck Muller Watchland SA

M. RYCHNER rappelle que lors de la séance de commission des bâtiments du 2 novembre dernier, il avait signalé, à l'Exécutif représenté par M. SCHMULOWITZ, des travaux réalisés sans autorisation sur le domaine Franck Muller Watchland SA, suite à quoi l'Exécutif s'était engagé à vérifier la légalité de ces travaux apparemment réalisés à nouveau sans demande. Mme le maire évoque une rencontre avec des responsables de la société Franck Müller, dont M. RUDAZ, directeur, et M. OBERSON, architecte, qui ont invoqué à ce sujet une autorisation de construire délivrée il y a deux ou trois ans. M. RYCHNER insiste et répète qu'il a observé des irrégularités récurrentes sur ce domaine, qu'il avait écrit à la Mairie en 2007 un courrier resté sans suite, qu'après vérification des demandes d'autorisation de construire, il observe que les constructions, qui portent bientôt sur le quatrième bâtiment de quelques centaines de mètres carrés, ne correspondent pas aux autorisations délivrées et suspecte dans ce dossier une certaine complaisance de la part de la Commune, qui par ailleurs devrait avoir connaissance des plans relatifs à la demande d'autorisation. M. RYCHNER a signalé cette situation au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Le dossier a été pris en charge par la personne responsable de la coordination des infractions et le conseiller municipal garde espoir malgré un courrier ancien resté sans suite non plus. Celui-ci se dit également surpris de la position de la Mairie qui reprend les affirmations de Franck Muller Watchland SA à son compte sans vérification, et déclare formellement contester ces affirmations.

Mme le maire répond que c'est au Canton de vérifier que les constructions réelles correspondent aux autorisations, en réponse à quoi M. RYCHNER dit que la Commune a aussi pour rôle de faire respecter la loi sur son territoire.

➤ **Patinoire de la Vigne Blanche**

M. MAZENOD relève quelques points du procès-verbal du 9 novembre passé, dont le souci de M. GUEX quant aux coûts annuels de Fr. 100'000.00 sur cinq ans pour la location de la patinoire, et l'intervention de Mme UDRY notant le projet de revoir la répartition de la location au prorata du nombre des habitants des communes de Genthod et Bellevue, ce qui est aujourd'hui le cas, comme il est mentionné dans le budget de la Vigne Blanche envoyé par M. MAZENOD le 13 octobre passé aux conseillers municipaux. M. MAZENOD, fort de ces informations, a immédiatement pris des dispositions pour tenter de faire baisser les coûts de location de la patinoire, en commençant par adresser un courrier à M. FABBI, maire de Bellevue et membre du Conseil d'administration de la Vigne Blanche en lui demandant le juste prix de la location pour Genthod, sachant que la commune de Bellevue a décidé d'amortir cette patinoire sur deux ans. Autre question posée à M. FABBI : comment le GIVB peut amortir un bien appartenant à la Commune de Bellevue ? Immédiatement après ce courrier, M. MAZENOD a reçu de la présidente du Conseil municipal une lettre relative au premier point, lettre qui aurait dû parvenir au conseiller municipal. Au sujet du second point, M. MAZENOD a reçu rapidement un email de M. FABBI, où celui-ci demande de ne pas confondre amortissements économiques et financiers, la Commune de Bellevue amortissant sur cinq ans dans ses comptes d'investissements, financièrement avec le dédommagement du GIVB à la Commune de Bellevue, et où il indique que dans les deux années, cette patinoire est pratiquement payée. Le Maire de Bellevue rappelle avoir dit lors d'une séance de commission que la Commune de Bellevue fera une nouvelle proposition de location au GIVB dans les six prochains mois, prévue au budget 2012.

M. MAZENOD annonce qu'il s'assurera que le montant ne dépasse pas le tarif de la Pati SA, avant de demander si d'autres questions doivent être posées en présence de M. FABBI. M. GUEX trouve que, la patinoire ayant coûté Fr. 160'000.00 à amortir sur cinq ans, la Commune de Genthod n'est pas très bien traitée en tant qu'amie de celle de Bellevue avec une location demandée au GIVB de Fr. 100'000.00 annuels. A ce tarif, les délégués au GIVB devraient avoir pour mission de refuser toute location future, la patinoire étant plus que remboursée. Le conseiller municipal trouve qu'un prix de location de Fr. 50'000.00 annuels serait honnête pour un coût total de Fr. 200'000.00 sur quatre ans, compte tenu des frais d'amortissement, de rénovation, etc. M. GUEX souhaiterait également savoir si le rabais de Fr. 46'000.00 sur l'achat de la patinoire, dû à la location antérieure de celle-ci par le GIVB, été retourné à la Vigne Blanche ou dans les comptes de Bellevue. M. MAZENOD assure qu'il relayera le souci de M. GUEX dès le lendemain de cette séance, et rappelle aussi au conseiller municipal que si celui-ci n'avait pas démissionné de son rôle de délégué, il pourrait encore intervenir personnellement dans ce contexte.

➤ **Salle de jeux pour les jeunes**

Mme UDRY donne lecture de son observation de la vie des jeunes à Genthod, et d'une proposition y relative.

Il s'est produit la semaine dernière un évènement que je qualifierai de préoccupant, il a neigé à Genthod, et il se trouve que des jeunes de Genthod – oh, pas des enfants de l'école primaire je vous rassure – des jeunes plutôt du cycle d'orientation, se trouvaient dehors à ce moment-là. Est-ce que leurs parents peuvent être qualifiés de relativement inconscients, on peut se le demander. Car ces jeunes ont fait des boules de neige et ont joué avec ces boules de neige. Il n'y a pas eu de blessés ni de vitres cassées, mais cela a provoqué un certain émoi ! Des messages sont parvenus à la Mairie, au Cycle d'orientation et au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) – pas aux parents – pour le signaler, ou plutôt le dénoncer, avec des mots très lourds sans avoir discuté avec les parents de ces jeunes. C'est la tolérance zéro !

Je crains qu'il s'agisse des mêmes jeunes que ceux qui font du patin à roulette ou du skate sur nos routes, les mêmes qui grimpent aux arbres ou marchent sur des murs. On est là face à un phénomène récurrent. Il semble que ces jeunes se comportent comme... des jeunes.

Je crois qu'il est temps que le Conseil municipal prenne ce sujet au sérieux. Et je vous demanderai de me soutenir dans la proposition que je vais lire :

- Vu la nouvelle loi sur l'accueil continu des jeunes jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire adoptée en votation populaire du 28 novembre 2010.

- Etant donné que Genthod est une commune dont le taux d'occupation de la population active est de 85%, et le nombre d'enfants de moins de 15 ans correspond à 20% de sa population.

- Vu l'absence de structures d'accueil pour la tranche d'âge 12-16 ans (environ 70 jeunes à Genthod).

Je propose au Conseil municipal de demander à l'Exécutif

De mettre à disposition des jeunes de 12 à 16 ans une salle de jeux équipée en informatique notamment, combinée à une salle d'étude.

De prévoir le soutien de deux étudiants accompagnateurs engagés après l'horaire scolaire.

De tout mettre en œuvre pour que les efforts initiés soient poursuivis et développés dans les meilleurs délais.

De soumettre le budget extraordinaire correspondant au Conseil municipal si nécessaire.

Ou de renvoyer la proposition en commission.

Mme BOADA trouve ce projet bon, mais rappelle que la volonté existe depuis longtemps d'ouvrir un local pour les jeunes et qu'elle s'est toujours trouvée face à la difficulté de ce projet : il faut trouver un local, des étudiants...

Mme le maire signale que la salle de gymnastique est ouverte à tous les jeunes le samedi après-midi, sans besoin d'inscription préalable, en présence de travailleurs sociaux hors murs. Le local pour jeunes de la Vigne Blanche (12-25 ans) est ouvert le mercredi de 16h à 20h, et le vendredi de 16h à 22h, avec le même type d'encadrement et diverses activités pour les jeunes. Ces deux informations seront relayées dans le prochain numéro de *Genthod-Info*.

M. RYCHNER trouve l'idée bonne mais se réjouit de voir que les jeunes savent encore s'occuper à l'air libre, comme les personnes de sa génération ont pu en bénéficier dans leur jeunesse.

➤ **Centre voirie-service du feu**

M. GUEx demande si une réponse a été reçue de M. Mark MULLER, ce à quoi Mme le maire répond par la négative.

➤ **Maison de l'ancien pressoir**

Concernant la rénovation de la maison du pressoir, M. GUEx souhaiterait connaître la nature du mandat attribué à M. Claude MEYLAN, à savoir s'il s'agit d'une étude ou des plans pour rénovation. Mme le maire informe qu'il s'agit des plans pour rénovation, la destruction du bâtiment étant impossible au vu de la courte distance séparant la parcelle du bâtiment en question des parcelles voisines. M. GUEx rappelle que la question devait être étudiée, mais Mme le maire répète l'impossibilité de détruire. M. GUEx demande ensuite si ce marché est de gré à gré, sans appel d'offres, avec le même architecte que pour la maison Leuba. Mme le maire argue qu'il est justifié de recourir à un mandataire dont le travail sur la maison Leuba a rencontré la satisfaction générale. La maison du pressoir étant en zone de développement 4B protégée, il est important qu'un bon contact soit établi avec la CMNS. M. MEYLAN jouissant de bonnes relations avec cette instance, le travail de la Commune s'en trouvera facilité.

M. GUEX rétorque que pour l'école, cet architecte peine à entrer dans les marchés publics. Par ailleurs, des architectes de la Commune ont postulé sans succès pour ce projet. Mme le maire répond que l'architecte auquel M. GUEX fait référence ne veut pas entrer dans les marchés publics.

‣ **Plan financier**

M. GUEX demande si l'Exécutif est en train d'établir le plan financier pour accompagner le projet de budget déficitaire. M. MOTTIER répond qu'il est effectivement en train de travailler sur ce plan, qui montrera que dans un délai de quatre ans, les finances budgétaires sont à la hausse.

‣ **Nant du Dézalley**

Lors de pluies abondantes, M. MAZENOD indique que le bas du chemin des Dézalley se mue en un torrent en raison de la crue du nant du même nom, et demande s'il est possible d'installer une grille en bout de ce chemin pour l'écoulement des eaux. M. SCHMULOWITZ indique que ce chemin et le nant sont sis sur une propriété privée, celle des Barde et Dominicé. Mme le maire indique que les propriétaires ne veulent rien entreprendre pour régler ce problème. M. MAZENOD rétorque que le chemin ruisselle de partout, et qu'une grille pourrait être installée sur le domaine public. M. SCHMULOWITZ s'engage à étudier la possibilité de poser une grille.

‣ **Réaménagement de la route de Lausanne**

Mme STALDER revient sur la présentation par la Commune de Bellevue du projet de réaménagement de la route de Lausanne. La conseillère municipale se dit surprise, au vu des longs travaux déjà entrepris, de l'implication de la Commune de Genthod dans ce projet, et gênée aussi par le projet de plantation, au centre de la chaussée, d'arbres assez hauts qui gêneront la vue sur le lac des résidents dans ce secteur où elle représente un intérêt majeur. Il est important que ce projet soit bien élaboré et que l'information en soit relayée aux riverains.

Mme le maire informe que ce réaménagement subventionné par la Confédération a été initié par le Canton sur une route qui est cantonale. La Commune de Bellevue y a vu une opportunité d'améliorer la rue centrale de ce village. La Commune de Genthod a été sollicitée uniquement pour planter cinq arbres, en-deçà de la limite communale, à l'exclusion de toute opération de génie civil, qui est du ressort du Canton. Une séance d'information a été tenue pour les deux commissions du génie civil, sans opposition affichée, raison pour laquelle la présente intervention de Mme STALDER étonne quelque peu Mme le maire. Une information à la population est prévue.

M. FEYER indique que les blocs de béton au giratoire devraient être enlevés des deux côtés de la route, et non sur un seul côté, comme il semble que cela soit prévu.

Sur ce dossier, M. RYCHNER précise que l'initiative venait de Bellevue, et qu'elle a été accueillie très favorablement par le Canton, qui prépare justement des fonds pour ce type d'opération. La facture de l'enlèvement des plaques de béton en cause risque de coûter cher à Genthod, et devrait être discutée en commission du génie civil. Mme le maire explique que la réfection de cette route demande la suppression de ces plaques de béton sous les bacs, qui sera prise en charge par l'Etat. Il est prévu d'en parler en commission du génie civil. Quant aux bacs mêmes, Mme le maire pense qu'ils devraient aussi être pris en charge par l'Etat. M. RYCHNER réfère aux pourcentages entre l'Etat et les Communes de Bellevue et Genthod, qui risquent de produire une facture élevée pour Genthod. M. SCHMULOWITZ indique qu'il présentera à la prochaine séance de commission du génie civil une entrée en matière incluant deux projets d'engagement, léger (route laissée en l'état, plantation d'arbres) et plus engagé (suppression des blocs de béton), pour définition de la répartition des coûts entre l'Etat et les deux communes, et décision ultérieure.

M. ALTWEGG voudrait rappeler que le projet de la route Suisse remonte à plusieurs années, et qu'un plan a été établi pour la route Suisse entre Bellevue et Versoix. Il faudrait une vision globale intercommunale pour cette route, qui n'est d'ailleurs plus aux normes en termes phoniques. Il faudrait aussi convoquer une séance avec le DCTI pour faire entendre les voix riveraines.

Mme BORLOZ répond que la proposition de Bellevue est arrivée en période d'abondance, ce qui n'était pas le cas du projet entre Bellevue et Versoix. M. ALTWEGG a reçu un autre son de cloche, puisqu'il a entendu dire que la partie Bellevue serait pour 2011, celle vers le Creux-de-Genthod pour 2012, et celle vers Versoix en 2013. Le budget est donc établi sur les six ans qui viennent.

M. RYCHNER évoque quant à lui une réponse de M. DUBOUX, alors responsable des routes cantonales, indiquant l'organisation des budgets en plans quadriennaux, et l'absence actuelle de fonds ou de prévision de fonds pour toucher à la route Suisse.

M. GUEX évoque quant à lui un projet existant et à réactualiser activement sur le tronçon entre Bellevue et Versoix. M. ALTWEGG indique qu'une demande d'autorisation de construire pour rénover la route Suisse a été déposée, à laquelle le TCS s'est opposé.

A M. STALDER, il semble qu'on parle de ce problème depuis des années, et qu'à moins d'une action active et coordonnée des partis, rien ne se fera sur ce tronçon qui n'est pas une priorité cantonale.

M. MOTTIER confirme que ce projet est d'actualité depuis 1995 lorsqu'un crédit fédéral de Fr. 85 millions avait été voté pour la réfection des routes et l'abattement des nuisances sonores autoroutières. La route de Lausanne n'est effectivement pas une priorité dans les études cantonales actuelles, mais les discussions sur cette route semblent devoir reprendre en 2014. En ce qui concerne la réfection de cette route, le projet à l'initiative de l'exécutif de Bellevue a impliqué Genthod à hauteur de Fr. 80'000.00 sans consultation préliminaire de notre Commune, une facture qui a augmenté entre temps.

La séance publique est levée à 23h.

8. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

Le secrétaire

Pierre-Antoine BUCHETTI

La présidente

Anne BOADA